

## Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

١	6	_ )	a	a	
ال	5		7		

Décision de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public

## LE DIRECTEUR.

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative à l'organigramme de direction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

## **DECIDE**

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Abdelhak GRAR, ingénieur hospitalier, exerçant les fonctions de responsable de la direction des services techniques et de la direction du patrimoine, à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et de cette mission.

Article 2 : La signature et/ou le paraphe de la nouvelle délégation est jointe ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Abdelhak GRAR Ingénieur hospitalier	AG AG

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et notifiée à Monsieur GRAR.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le la décembre 2015

Le Directeur

F. SERVEAUX

